

LA CGT DE LA POLICE MUNICIPALE DEMANDE L'ÉQUITÉ

L'ensemble des services de la Ville de Nantes a vu son salaire augmenter lors des négociations sur le RIF, tous sauf ceux de la police municipale.

La CGT demande donc à la collectivité de terminer ce qu'elle a commencé et de s'intéresser à la police municipale en ce qui concerne les salaires.

Nous demandons, une fois de plus, qu'apparaisse enfin sur le bulletin de salaire des policiers municipaux deux lignes distinctes :

1. Une pour l'**IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité)**
2. Une pour l'**ISF (Indemnité Spéciale de Fonction)**

Nous rappelons qu'actuellement ces deux primes sont soi-disant réunies sous l'appellation « indemnité de grade » en toute illégalité d'ailleurs.

Afin de procéder à un ajustement salarial en toute équité avec les autres services de la ville, la CGT demande que les policiers municipaux perçoivent l'IAT avec un taux de 5.

La perspective d'éventuelles négociations nationales ne saurait être évoquée par la Ville de Nantes, elles ne sont à priori pas d'actualité, et c'est maintenant que les agents de ce service ont besoin de voir leur salaire augmenter.

Les demandes que nous formulons font uniquement référence à la légalité, l'IAT et ISF sont des primes qui doivent apparaître **DISTINCTEMENT** sur le bulletin de salaire, et à l'équité puisque le régime indemnitaire de fonction a été attribué à tous les agents de la ville de Nantes.

Si, la Ville de Nantes s'obstine et ne prend pas en compte nos revendications légitimes en laissant de côté ses policiers municipaux, la CGT mettra tout en œuvre afin d'obtenir satisfaction.

Nous demandons à rencontrer au plus vite la direction de la police municipale, en intersyndicale avec le SNPM-FO, afin de poursuivre les négociations entamées avant l'été et de trouver une solution locale pour tous les policiers municipaux.

